

Conseil municipal du 04 février 2025

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 FEVRIER 2025 A 20 H

Le quatre février deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Joëlle, Maire.

Etaient présents : Mme BLANCHARD Joëlle – Mme CHARLOT Jeannine – Mme DAVOUST Maud – Mr DÉSIÉ Rodolphe - Mr GOHIER Philippe – Mme JUPIN Laurence - Mr LARCHER Anthony – Mr LOURENCO David - Mr MASSOT Robert – Mr MORIN Alex - Mr PLARD Jérôme - Mme RÉAUTÉ Jocelyne

Conseillers municipaux absents excusés : Mr PICHARD Alexandre

Conseillers municipaux absents : Mr LEHAY JérémY

Mme CHARLOT Jeannine est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 28 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2025

Date d'affichage du compte rendu : 07 février 2025

A 20h, le quorum étant atteint, on compte 12 présents, soit 12 votants.

Madame le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance,

Voici l'ordre du jour :

- Budget général : demandes de subventions 2025 – demandes de cotisations 2025
- Budget général : cotisation-adhésion SPA
- Budget général : attribution indemnité gardiennage église
- Révision des statuts du Syndicat Territoire d'énergie Mayenne – acceptation expresse
- Accord de l'attribution du fonds de soutien à l'investissement 2020-2025
- Urbanisme : dia 1 rue de Voutré, dia 2 rue de Voutré
- Questions diverses

□□□□□□

Conseil municipal du 04 février 2025

CM2025020401 BUDGET GENERAL – VOTE DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un tableau récapitulatif des subventions versées en 2024 aux associations locales, et les demandes formulées pour 2025

<i>Associations et organismes divers</i>	<i>Pour mémoire Vote du CM 2024</i>	<i>Demande par l'ass ou bilan</i>	<i>Vote du conseil municipal 2025</i>
Comité des fêtes	250	Bilan	250
FC de la charnie	0	0	0
ACPG - AFN	200	Bilan	250
Club de la Charnie – Génération mouvement	300	300	250
Ass Anim'c charnie	250	Bilan	250
Coopérative scolaire *	1500	1500	6500
Association parents d'élèves *	300	300	250
FGdon communal	0	0	0
Fabrik D'ID *	0	Bilan	250
Comité d'Echange Erve et Charnie- Sulzheim	200	250	250
Charnie Rando	0		0
La Buvette Causante	250	0	0
Chambre des métiers de la Mayenne en 2024 : 2 jeunes	100	Courrier 1 jeune	50
MFR Bernay en champagne	100	Courrier 2 jeunes	100
Centre de formation d'apprentis – Le Mans	0	Courrier 1 jeune	50
Total des subventions	3 450		8450

1)*1 Abstention pour 12 votants

Autres Demandes

<i>Associations et organismes divers</i>	<i>Demande par l'ass</i>	<i>Vote du conseil municipal 2025</i>
Union Départementale des Ass Familiales de la Mayenne (UDAF)	60	60
Association Lion du Sang	Pas de montant demandé	50
APF France Handicap	Pas de montant demandé	0
Association des Paralysés de France	Pas de montant demandé	0
Mr et Mme DBOUSS - voyage scolaire	285	0
Mr et Mme RIANDIERE – voyage scolaire	285	0
TOTAL		110

Conseil municipal du 04 février 2025

Madame le Maire expose que les crédits des adhésions et cotisations sont habituellement votées en même temps que les subventions.

En considération de la nature de ces dépenses (et de l'imputation budgétaire différente de celle des subventions), ces dépenses, à inscrire à l'article 6574, sont soumises au vote du Conseil Municipal.

Adhésions - Cotisations	Montants sollicités 2025	Décision CM
Bénéficiaires		
CAUE	110	0
E-collectivités (montant estimé : le montant réel sera connu en février mars)	616	616
AMF - Cotisations	228.64	228.64
Maison de l'Europe	75	0
Comité Départemental de la Randonnée (demande minimum 40 €)	40	0
SPA (0.50 € par 783 hab) convention à renouveler	391.5	391.50
total =	1 461.14	1 236.14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE, d'allouer les subventions précitées dans les tableaux ci-dessus pour l'année 2025. Celles-ci sont octroyées et versées au vu d'un justificatif détaillé des comptes de l'association.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

CM2025020402 BUDGET GENERAL COTISATION SPA

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la SPA de la Mayenne pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière départementale. Une contribution annuelle de 0.50 € par habitant, soit pour un nombre d'habitants de 783, est demandée à la commune. La convention serait signée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025 pour un montant de 391.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes de la convention à signer avec la SPA de la Mayenne pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière départementale,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- S'ENGAGE à verser une contribution annuelle de 0.50 € par habitant.

Conseil municipal du 04 février 2025

CM2025020403 Attribution indemnité gardiennage église

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que Melle Célia DELAPORTE, assure le gardiennage de l'église de Torcé et propose de renouveler l'indemnité qu'il lui est prévu (délibération du 30 janvier 2004) fixée par les circulaires du 8 Janvier 1987

n°NOR/A/87/00006/C et du 29 juillet 2011 n°NORIOC/D/11/21246C. Cette délibération correspond à l'année 2025.

L'indemnité annuelle est de 503.42 €.

Après discussion et en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux

- ACCEPTENT de verser à Melle Célia DELAPORTE, domiciliée à Torcé-Viviers en Charnie, l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2025, s'élevant à 503.42 € l'année.
- DECIDENT d'appliquer chaque année la revalorisation de l'indemnité autorisée par circulaire ministérielle.
- Autorisent Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

CM2025020404 Révision des statuts du Syndicat Territoire d'énergie Mayenne – Acceptation expresse

Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux que le Syndicat d'énergie Territoire Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Au regard de l'évolution de ses activités ainsi que des apports législatifs et réglementaires, le syndicat a souhaité procéder à la révision de ses statuts afin de les mettre en conformité avec les missions actuellement exercées auprès des collectivités de la Mayenne dans les domaines de l'énergie, des réseaux, de l'environnement et de la transition énergétique.

Ainsi le comité syndicat, réuni le 10 décembre 2024, a adopté la délibération n° 2024-79, transmise au contrôle de légalité le 11 décembre dernier avec les statuts et leurs annexes révisés.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

- DECIDE de prononcer un avis favorable sur cette procédure de révision.
- ACCEPTE les termes statutaires révisés par le syndicat Territoire d'énergie Mayenne.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

CM2025020405 Accord de l'attribution du fonds de soutien à l'investissement 2020-2025

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'une demande de fonds de soutien a été demandé en novembre 2024 à la Communauté de Communes des Coëvrons.

Cette demande de fonds de soutien concerne les travaux d'effacement de réseaux – rue du Bois, rue de Neuville et rue Martin.

La Communauté de Communes des Coëvrons, ayant donné un avis favorable à la demande de fonds de soutien, attribue la somme de 27 745.00 € au titre du programme 2020-2025.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

- DECIDE d'accepter ce fonds de soutien.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Conseil municipal du 04 février 2025

CM2025020406 Décisions du Maire prises en vertu de la délibération de délégation du conseil municipal en date du 02 juin 2020 et de la délibération du 02 novembre 2021

Date de la décision	N° d'ordre	Objet
16/12/2024	2024.10	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain parcelle section G numéro 23 sise au 1 rue de Voutré
20/12/2024	2024.11	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain parcelles section G numéros 439, 500, 501, 787, 790 et 791 sises au 2 rue de Voutré

QUESTIONS DIVERSES :

- Repas des aînés : Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que le repas des aînés se déroulera le Samedi 15 mars 2025.

Liste des délibérations

<u>CM2025020401</u>	Budget général – Vote des subventions 2025 aux associations	
<u>CM2025020402</u>	Budget général cotisation SPA	
<u>CM2025020403</u>	Attribution indemnité gardiennage église	
<u>CM2025020404</u>	Révision des statuts du Syndicat Territoire d'énergie Mayenne – Acceptation expresse	
<u>CM2025020405</u>	Accord de l'attribution du fonds de soutien à l'investissement 2020 -2025	

La séance est levée à vingt et une heures trente minutes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé le registre les membres présents.

La secrétaire de séance
Jeannine CHARLOT



Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD

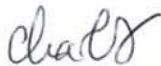


Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et publiée dans la semaine qui suit celle-ci. (L.2121-15 du CGCT).

Liste des délibérations

<u>CM2025020401</u>	Budget général – Vote des subventions 2025 aux associations	
<u>CM2025020402</u>	Budget général cotisation SPA	
<u>CM2025020403</u>	Attribution indemnité gardiennage église	
<u>CM2025020404</u>	Révision des statuts du Syndicat Territoire d'énergie Mayenne – Acceptation expresse	
<u>CM2025020405</u>	Accord de l'attribution du fonds de soutien à l'investissement 2020-2025	

La secrétaire de séance
Jeannine CHARLOT



Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD

